



## Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

### **La FTM CGT saisit le Conseil d'Etat, la vie n'a pas de prix !**

La FTM CGT prend ses responsabilités et saisit le Conseil d'Etat afin d'enjoindre le gouvernement de dresser une liste, par secteurs d'activités, des entreprises essentielles à la Nation. Pour les autres, il faut ordonner leur fermeture afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

La crise sanitaire extrêmement grave que traverse le monde, et notamment notre pays, amène à prendre des mesures indiscutables dans les délais les plus brefs, pour protéger la santé des citoyens.

#### **Oui, l'urgence est à la protection et la sécurité de toutes et tous !**

C'est pourquoi, toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des populations, des salariés, ainsi que celle des personnels de santé et des soignants avec une grande majorité de femmes, doivent être mises en œuvre.

Cette impérieuse nécessité doit largement prévaloir sur les considérations économiques et, dans la période, l'ensemble des dispositions et décisions doivent aller dans ce sens.

#### **MAIS TOUT N'EST PAS ACCEPTABLE !**

Pour freiner la pandémie, nous sommes dans l'obligation de confiner un maximum de personnes. C'est un fait indéniable !

Dans le même temps, nous devons tout faire pour que les secteurs indispensables à la vie de nos concitoyens puissent poursuivre leurs activités.

Cependant, si le monde du travail doit être mobilisé, c'est uniquement pour la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population, les autres entreprises doivent être stoppées sans délai.

Depuis le début du confinement, notre Fédération avec les syndicats demandent au patronat de la branche la définition des activités qui sont essentielles pour la Nation, qui doivent être maintenues avec les conditions de sécurité indispensables pour les salariés. Les activités non vitales doivent être mises à l'arrêt immédiatement.

L'UIMM refuse de répondre. Pire, elle refuse de négocier des droits pour protéger la santé, la sécurité des travailleurs face à la crise sanitaire, ce qui réduirait le nombre de personnes potentiellement exposées, et participerait à l'efficacité du confinement demandé par les pouvoirs publics et les professionnels de santé.

#### **Oui, nous le réaffirmons avec force, l'urgence est de protéger !**

**Se protéger, c'est assurer uniquement l'activité des besoins essentiels avec un maximum de sécurité pour les salariés**

Montreuil, le 8 Avril 2020